



RCS : BESANCON
Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1966 B 00034
Numéro SIREN : 662 820 349
Nom ou dénomination : PROCOMPTA

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2013 sous le numéro de dépôt 479

PROCOMPTA
Société par actions simplifiée au capital de 560 000 euros
Siège social : 6, rue de Franche-Comté , 25480 ECOLE VALENTIN
SIREN 662 820 349 RCS BESANCON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze,

Le vingt et un décembre,

A 18 heures,

Les associés de la société PROCOMPTA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 6, rue de Franche-Comté 25480 ECOLE VALENTIN, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François GERARD, en sa qualité de Président de la Société.

La société MARCEL PEIFFER AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

Madame Michèle POUX, membre de la délégation unique du personnel, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 14 000 actions sur les 14 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.





Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur François GERARD de son mandat de Président à compter du 01/01/2013, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée à compter du 01/01/2013 :

Monsieur Pierre-Alain BARTHELEMY
Née à 19/11/1969 le BESANCON (25)
De nationalité française
Demeurant 15, rue du Cimetière - 25170 RECOLOGNE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Pierre-Alain BARTHELEMY, exercera son mandat à titre gratuit jusqu'à décision contraire des associés.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

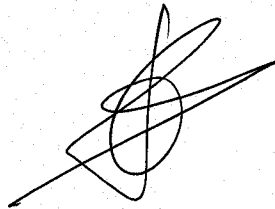
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



PROCOMPTA
Société par actions simplifiée au capital de 560 000 euros
Siège social : 6, rue de Franche-Comté, 25430 ECOLE VALENTIN
SIREN 662 820 349 RCS BESANCON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 DECEMBRE 2012, il résulte que Monsieur Pierre-Alain BARTHELEMY, demeurant 15, rue du Cimetière, 25170 RECOLOGNE a été nommé à compter du 01/01/2013 en qualité de Président en remplacement de Monsieur François GERARD, démissionnaire.

POUR AVIS
Le Président

Annonce légale à paraître
dans la Terre de Chez nous
du 25/01/13 n° 3471

SOCIÉTÉ COMTOISE D'ÉDITION ET D'INFORMATION
LA TERRE DE CHEZ NOUS
130 bis rue de Belfort - BP 939
25021 BESANCON CEDEX
Tél. 03 81 65 52 52 - Fax 03 81 30 07 42